

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 mai 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° \*- A. Musée – Leg de Mademoiselle Beurang - acceptation\*.

LE CONSEIL,

Attendu que Mme Beurang, par son testament du 2 octobre 2001 léguait à la Ville de Verviers pour les besoins de ses musées communaux plusieurs objets mobiliers.

Attendu que Madame Beurang est décédée en date du 5 février 2019 ;

Vu les courriers du notaire Laguesse qui est en charge de sa succession ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission administrative des Musées en date du 9 mai 2019, quant à l'acceptation du leg ;

Vu le Code de la démocratie et de la décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu les rapports du Service présentés en séance des Collège communaux des 27 mars 2019 et 15 mai 2019

\*

Vu l'avis émis par la Section « Culture, Tourisme, participation citoyenne et transition énergétique » en sa séance du 17 mai 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE/

Art. 1.- d'accepter le leg de Mademoiselle Beurang

Art. \*- De transmettre la présente délibération au notaire Laguesse